



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement für
Wirtschaft, Bildung und Forschung WBF
Staatssekretariat für Wirtschaft SECO

shab.ch

Schweizerisches
Handelsamtsblatt

fosc.ch

Feuille officielle suisse
du commerce

fusc.ch

Foglio ufficiale svizzero
di commercio

Konkurse - Faillites - Fallimenti

JU

1. Débitrice: **TopTen Delémont Sàrl**, Rue de Chêtre 52,
2800 Delémont
2. Délai pour contester l'état de collocation:
28.02.2018 jusqu'au 20.03.2018
3. Délai pour contester l'inventaire:
28.02.2018 jusqu'au 12.03.2018
4. **Remarques:** Dans la liquidation susmentionnée sont déposés
à l'Office des faillites, dès le 28 février 2018 :
 1. L'inventaire.
 2. L'état de collocation.
 3. La décision de l'administration de la faillite de ne pas intro-
duire, poursuivre ou provoquer une action en justice, au nom
de la masse concernant les droits litigieux (voir inventaire et
état de collocation).Un délai de 10 jours dès la présente publication est imparti
pour :
 1. Porter plainte contre les opérations d'inventaire (voir no-
tamment art. 32 al. 2 OAOF concernant les biens insaisissab-
les) et de procédure de collocation.Un délai de 20 jours dès la présente publication est imparti
pour :
 2. Intenter une action contre l'état de collocation.
 3. Se prononcer sur la proposition de l'administration de la
faillite d'accepter la décision précitée. Ceux qui gardent le si-
lence sont réputés l'avoir acceptée.Demander, sous peine de péremption, la cession des droits de
la masse (art. 260 LP) au cas où la majorité des créanciers ne
s'oppose pas dans le délai imparti à la proposition de l'admi-
nistration de la faillite.
Tous les documents indiqués ci-dessus peuvent être consultés
à l'Office des faillites soussigné.

Office des faillites
2800 Delémont

04045937



Mittwoch - Mercredi - Mercoledì, 28.02.2018, No 41, Jahrgang - année - anno: 136

Konkurse - Faillites - Fallimenti Kollokationsplan und Inventar - Etat de collocation et inventaire - Graduatoria e inventario